

MAIRIE LE VAL
5, Place de la libération
83143 LE VAL



Tél. : 04-94-37-02-20
contact@mairie-leval.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 JUILLET 2021 A 18H30

CONVOCATION

Le Vendredi 25 juin 2021, nous, Jérémy GIULIANO, Maire de Le Val, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Vendredi 2 juillet 2021 à 18H30 Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021.

TOURISME

2. Location d'un meublé de tourisme - Institution de la procédure d'enregistrement.

SUBVENTIONS

3. Maîtrise d'ouvrage DRAC.
4. Tourisme au Val.
5. Produits des amendes de police.

RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe.
7. Création d'un emploi d'adjoint d'animation.

SOCIAL

8. Convention de partenariat entre la commune du Val, le CCAS et la SARL Potagers et Compagnie.

SECURITE

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention REMOCRA du SDIS 83.

CONVENTIONS

10. Annule et remplace la délibération n°2021/49 - Convention de concours à passer avec l'opérateur Bouygues Telecom.
11. Annule et remplace la délibération n°2021/49 - Convention de concours de servitude de passage à passer avec l'opérateur Bouygues Telecom.

URBANISME

12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de nommer les chemins ruraux - Chemin des Prés Orientales et Chemin du Ruisseau.

PRE-SEANCE DU CONSEIL

M. le Maire fait le point sur les activités et actualités de la commune depuis le dernier conseil du 31 mai 2021.

Les mesures sanitaires

1^{er} point : nous sommes à l'heure de la dernière phase du déconfinement, nous voyons qu'il y a encore des modifications liées au variant Delta. Ces modifications entraînent de nouvelles mesures préfectorales, notamment avec l'arrêté qui prolonge le port du masque dans certaines configurations. Le port du masque est obligatoire en extérieur sur les lieux où nous avons un fort rassemblement.

Je vous demande à toutes et tous d'être très vigilants.

Vie de village

1^{er} point : reprise des festivités. Il y a eu la fête de la musique, des enfants ont joué du piano, ils nous ont montré ce qu'ils avaient appris cette année. Différents amateurs et professionnels sont venus s'exprimer. C'était un beau moment d'échange. La préfecture nous avait imposé de faire cette fête au Jardin Théâtre puis nous a autorisé ensuite à la faire place Gambetta. Pour ne pas changer de lieu à chaque fois, nous avons décidé de la maintenir au Jardin Théâtre.

Il y a eu les feux de la Saint Jean. Ce fût un grand plaisir de se retrouver. Les fifres étaient à l'honneur avec la musique tzigane, c'était vraiment très sympa, avec une belle ambiance et un barbecue partagé.

Ce soir, nous redémarrons les apéros concerts. Nous allons essayer de ne pas être trop long pour aller boire un verre sur la place Gambetta tous ensemble. Ils reprennent durant cet été tous les vendredis soir à partir de 19h30.

Demain se poursuivent les expositions de l'ACV, Association Culturelle Valoise, au Moulin à huile.

A venir : demain soir à 18h30, l'inauguration de l'ouverture de la boucherie. Le boucher invite les Valois à venir partager un moment et à fêter cette installation qui est, rappelons-le, communale. Les bois sont commandés, le menuisier de la commune va commencer prochainement la devanture de la boucherie [avec des aménagements si nécessaire, selon la réglementation. Notre volonté est d'avancer tout de même et de nous adapter en fonction des circonstances] : ce que nous avons engagé va se réaliser cet été.

- Le 14 juillet : la cérémonie du 14 juillet, avec un bal populaire, la veille, le 13 juillet. Nous devrions pouvoir faire la cérémonie du 14 juillet tous ensemble. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié républicain comme il se doit.
- Le 17 juillet : la fête des moissons. Le matin, il y aura des démonstrations agricoles, un repas gaulois comme en 2019 (sanglier à la broche) qui respecte les mesures d'hygiène pour la viande avec un test en laboratoire et l'après-midi, les animations.
- Le 25 juillet : nous avons le vide-greniers dans la rue.
- Le 27 juillet : 1^{ère} édition du marché nocturne, un autre est prévu en août.

2^{ème} point : au niveau des écoles, aujourd'hui a eu lieu la cérémonie de passage des CM2 en 6^{ème}. A cette occasion, nous nous sommes retrouvés avec Mme Sophie ARGOUARCH, adjointe aux écoles et les élus de la commission écoles, pour un goûter avec les élèves. Une partie des CM1 était également présent à ce moment d'échange. Au nom de la municipalité, nous avons remis une bande dessinée « La gloire de mon père », je vous la fais passer, et une clé USB car elle est demandée dans le cadre de la scolarité au collège. Ainsi, ils n'auront pas à acheter cette clé pour la rentrée. Ils nous ont fait de belles surprises, c'était vraiment très mignon, même très touchant. Une classe chantait pour l'autre classe, il y a eu des danses, une classe a écrit des livres et a lu les histoires. L'ambiance était très chaleureuse et spontanée. Ce fût un bel échange et c'est à refaire, ce genre de rencontre correspond mieux aux petits. La cérémonie que nous avons fait avec les parents les terrorisent un peu. Ce sont les petits du collège de demain et je pense que c'est le meilleur format à conserver.

Le conseil de l'école maternelle a eu lieu cette semaine.

Nous avons invité les parents d'élèves et l'ensemble des instituteurs et directrices dans le cadre de la réhabilitation des 2 cours des écoles. C'est un vaste chantier car nous refaisons les 2 cours dans leur intégralité. C'est un projet qui a pour vocation de désimpermeabiliser, de lutter contre les inondations et donc l'opportunité pour Le Val et le personnel communal des écoles de refaire les cours en les végétalisant. Je rappelle que c'est un financement subventionné à 79% par l'Agence de l'eau, le projet s'élève à 400 000 €. Chaque semaine, les élus vont participer au suivi des travaux du chantier et je les en remercie. Cet été, nous refaisons les cours, nous reposons les jeux pour la rentrée en septembre et aux vacances de la Toussaint auront lieu les plantations des arbres et des haies. Le but étant de recréer un cadre sympa et frais. Quand nous parlons du dérèglement climatique, nous voyons bien que les cours ressemblent plus à un parking, nous avons grand besoin des îlots de fraîcheur pour un meilleur cadre pour nos enfants. Cette réunion s'est très bien passée, nous avons pris note des commentaires, des modifications des usages de la cour. Nous avons demandé à l'entreprise de tenir compte de ces remarques et nous aurons le plan d'exécution définitif la semaine prochaine pour démarrer le processus du chantier, car les vacances débutent dans une semaine.

3^{ème} point : l'embellissement des travaux d'entretien, la gestion des poubelles. Je rappelle que la gestion des poubelles n'est pas une gestion communale, elle est gérée par le SIVED 83 mais la commune fait beaucoup d'interventions pour améliorer le cadre de vie. J'en appelle à chacun, lorsque vous entendez qu'il y a un problème au niveau des poubelles, il faut rappeler que la commune est au-delà de ses compétences, elle investit beaucoup d'argent dans cette gestion mais normalement cela ne la concerne pas. Elle s'occupe d'une compétence qui n'est plus la sienne. Mais c'est important dans notre volonté d'action politique du cadre de vie, et c'est pour cela que la mairie se saisit de cette compétence. Nous avons fait plus de 10 000 € de

frais au niveau de la route de Bras, cela fonctionne mais il y a encore des progrès à faire. Nous avons mis la pression auprès du SIVED, nous voyons que ce sont les cartons qui posent le plus gros problème, la société en consomme beaucoup. Nous avons demandé des bacs cartons. Une expérimentation a lieu au niveau du SIVED, Le Val a été retenu dans le cadre de cette expérimentation, des bacs cartons ont été installés sur la route de Bras. Ce sont des bacs classiques avec une étiquette sur laquelle est écrit « Cartons ». Si cette expérimentation fonctionne bien, elle aboutira à la fin de l'année à un dispositif spécialement dédié. Il peut s'avérer que ce ne soit pas toujours parfait dans la gestion des cartons mais au moins au lieu d'avoir des cartons mélangés avec les ordures ménagères, ils seront dans des containers spéciaux. Dans les poubelles jaunes, ils ne rentrent pas tout le temps, tout le monde n'a pas la patience de découper...

La solidarité

1^{er} point : les actions menées pour les aînés par le CCAS. Hier, ont eu lieu au Jardin des Gorguettes les ateliers mémoire. Tout s'est très bien déroulé, tellement bien que personne ne voulait partir.

2^{ème} point : Pour les jeunes, il y a la bourse au permis de conduire pour les 18-25 ans. Nous avons eu la question : pourquoi ne pas le faire pour la conduite accompagnée ? et bien tout simplement parce que règlementairement ce dispositif est dédié aux personnes susceptibles de travailler. C'est la 1^{ère} année que nous le faisons, nous nous limitons donc à ce contexte-là et c'est déjà énorme de pouvoir permettre à des jeunes qui en expriment le besoin, de passer leur permis avec un financement du CCAS moyennant du temps donné à la collectivité, d'investissement auprès des associations et de l'entretien de la commune. C'est un beau projet de solidarité entre les plus jeunes et les usagers de la commune.

3^{ème} point : la diffusion dans le cadre de la distribution du journal municipal, d'un formulaire pour recenser les personnes vulnérables. Nous allons rentrer dans le plan canicule mais pas que, il peut y avoir d'autres événements, alors n'hésitez pas à signaler toutes personnes isolées ou vulnérables. Cela va nous permettre de mettre à jour notre liste de données car malheureusement elle évolue chaque année (décès...). Nous pouvons appeler régulièrement et prendre des nouvelles de ces personnes par le biais du CCAS.

La mobilité

L'arrivée du bus. Nous en avons parlé lors du dernier conseil. Le bus circule sur le Val. Il y a 4 passages en plus du bus scolaire. Il prend les usagers au niveau du parking St Benoît pour relier Le Val à Brignoles. C'est une réelle avancée pour nous !

La transition

Les jardins familiaux. Nous avons terminé le bornage, nous avons défini les parcelles qui vont permettre de délimiter 10 jardins plus 3 espaces communs, un espace parking et 2 espaces d'échange et de partage. Le but des jardins familiaux n'est pas uniquement de faire son jardin dans son coin mais d'avoir des échanges et une intégration sociale. En ce moment, nous travaillons sur les règlements, règlement d'attribution et règlement d'utilisation. Ils seront votés au prochain conseil

municipal. Un appel à candidature sera lancé durant l'été puis à la fin, un tirage au sort pour une attribution courant septembre, après le vote du conseil municipal.

Le Val Services

1^{er} point : lors du dernier conseil, nous avons voté le projet de bail communal. Le bail a bien été signé chez le notaire du Val récemment installé dans la rue République. Je tiens à donner des précisions car il y avait des questions et de remarques sur le coût du loyer. La Poste versera à la commune pour service rendu par la mairie 1080 € par mois chaque année et la location du local loué est de 1100 €. Nous avons un budget « quasi » équilibré à 20 € par mois, c'est une opération qui ne va quasiment rien coûter à la commune. Nous travaillons sur d'autres subventions. Nous avons été retenus sur le FSE, un fonds social européen qui nous a notamment attribué la prise en charge du bail à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de l'année. Il est également ouvert à d'autres projets de fonds social européen. Les travaux vont se mettre en place durant l'été. L'ouverture est prévue pour le mois de septembre-octobre.

2^{ème} point : il y a 2 jours, en tant que vice-président de la CDPPT, Commission Départementale des Postes de la Présence Territoriale, nous avons eu l'accord d'une subvention de 20 000 € pour le financement des aménagements et investissements des travaux de l'été. C'est important de le dire car cela va limiter énormément l'impact financier, pour plus de services publics sur notre commune.

3^{ème} point : la Poste : j'ai entendu dire que la mairie abandonnait la Poste. Je vais rebondir sur ce sujet car depuis 2019 nous nous battons. Lors du confinement, je distribuais lors d'une manifestation des billets de Monopoly pour faire rouvrir la Poste. Tout le monde a rigolé sauf la Poste bien évidemment qui a de suite réouvert. Il y a une réalité, la Poste aujourd'hui ne rééquilibre plus ses finances car le service postal rééquilibre son budget sur les timbres. Qui aujourd'hui écrit encore énormément de courriers ? Nous le voyons, nous avons de moins en moins de courriers. C'est à l'Etat de voir pour compenser ce service public [pour cela il faut une volonté politique nationale]. La Poste a légalement la possibilité de réduire ses horaires sur Le Val donc si nous ne faisons rien, elle va réduire ses horaires et nous n'aurons pas le choix des heures d'ouverture. Nous aurions un service réduit pour les habitants. C'est pour cette raison que nous avons négocié pour que la commune récupère la Poste en agence communale. Le service sera présent au Val, c'est indéniable. Aujourd'hui, le conseiller financier ne vient même plus au Val, il faut se rendre à Brignoles. Demain, avec Le Val Services Publics, le conseiller financier pourra à nouveau être présent. Pour votre information, il n'y pas que les communes rurales qui sont concernées par ces fermetures, à Toulon, il y a également la perte de bureaux de Poste dans certains quartiers...

Le plan commerce

1^{er} point : inauguration de la boucherie de la Fontaine.

2^{ème} point : un commerce d'épicerie fine va ouvrir dès la semaine prochaine rue République.

3^{ème} point : un rendez-vous est planifié la semaine prochaine avec les acteurs économiques de la commune. L'idée est de pouvoir mieux les accompagner et de lancer la grande tombola. Des bons ont été édités au moment des fêtes, mais avec le

confinement, la loterie a été décalée. La commune investit 3000 € en partenariat avec le CCAS. Vous pouvez participer à cette loterie auprès des commerçants partenaires, c'est gratuit. Un tirage au sort aura lieu pour que vous puissiez aller consommer chez les commerçants partenaires. Nous souhaitons redynamiser l'activité dans les prochains mois à l'échelle locale. Cette réunion a pour vocation de poursuivre le travail mené avant le confinement, comment pouvons-nous mener un projet de territoire à l'échelle de l'économie locale ? [Vaste sujet qui sera discuté].

Le plan tourisme

1^{er} point : l'aire de camping-car. Les travaux ont bien avancé, la 1^{ère} phase est terminée. C'est une 1^{ère} phase qui nous permet d'accueillir des camping-caristes. L'aire est autonome et déclarée sur le site officiel (1^{er} réseau européen). Nous avons fait la réception des clés, mais l'aire n'est pas encore totalement terminée, nous pouvons tout de même accueillir dès à présent, mais le style est encore un peu lunaire... Nous allons végétaliser à l'automne les différents espaces. Ce programme de plantation est financé par la Région PACA. L'inauguration aura lieu après la végétalisation. L'objectif de cette aire est d'attirer le tourisme pour la consommation mais aussi pour faire rentrer de nouvelles recettes financières à la commune.

2^{ème} point : nous avons déjà des locations pour les gîtes municipaux. Les nouveaux meubles arrivent.

3^{ème} point : Le Val va être un futur village étape d'un GR de Pays de la Provence Verte. Nous serons un site où un sentier de randonnées va traverser la commune.

4^{ème} point : sur le plan tourisme et agricole, Le Val va bientôt être labellisé Commune oléicole de France. Un panneau sera installé, avec des actions qui seront menées à l'échelle de l'année. Lorsque nous serons labellisés, je vous propose de poser les panneaux au moment des olivades. Nous pourrions peut-être ensuite candidater sur des projets de sentier comme la route de l'olivier qui existait il fut un temps et qui n'existe plus aujourd'hui, pour relier la Côte au Haut-Var jusqu'à Aups.

L'eau et l'assainissement

1^{er} point : le forage. Lors du dernier conseil, nous avons évoqué le forage de sécurité, le 2^{ème} forage. Nous avons eu un avis favorable de la préfecture. En revanche, nous sommes toujours dans l'attente de la publication de l'arrêté. Si celui-ci n'est pas signé et publié, nous ne pouvons pas débiter les travaux. Les entreprises sont déjà retenues, le marché est attribué, donc nous sommes prêts. Cela fait plaisir, car le projet dure depuis 15 à 20 ans. Nous allons enfin être sécurisé en termes d'eau. C'était un projet qui était dans les oubliettes lors de notre arrivée en 2019...

2^{ème} point : nous allons refaire tous les tampons du réseau d'assainissement. Il va y avoir un vaste chantier en 2 tranches. C'est pour cette raison que nous avons une aire de stockage au niveau du terrain des Grandes Aires, au niveau du terrain de CHABAS, qui a été débroussaillé. Le matériel sera stocké à cet endroit le temps de refaire tous les tampons de la commune. Nous allons voir qu'il va y avoir pas mal de travaux mais quand ils sont réalisés, cela ne se verra plus et pourtant c'est important de le faire car nous avons de gros problèmes d'entretien du réseau.

La sécurité routière

1^{er} point : vous avez pu le voir dans le journal Var Matin. Nous avons fait une visite technique pour l'implantation d'un rond-point. C'est un projet de notre campagne municipale. M. Didier BREMOND, nouveau Conseiller Départemental et Vice-président de ce Conseil, va nous accompagner dans ce projet à l'échelle du mandat. Il faut plusieurs années pour faire un rond-point et c'est maintenant qu'il faut s'y atteler pour sécuriser ce secteur qui est très dangereux.

2^{ème} point : l'aménagement cette année d'un terre-plein central au niveau de la déviation, à l'endroit où il y avait les bornes plastiques qui ont été cassées. Ce terre-plein évitera de couper les 2 lignes blanches et de sécuriser la zone avec un passage piétons pour accéder aux commerces qui se situe dans ce secteur.

La dégradation de l'habitat

Pour lutter contre cette dégradation de l'habitat au centre du village, nous nous étions engagés à avoir un plan habitat et c'est pour cette raison que nous avons engagé un processus de constitution de réserve foncière pour avoir un plan du logement plus vertueux. Nous voulons lutter contre les divisions de l'habitat, lutter contre les marchands de sommeil. C'est pour cette raison que nous avons fait plusieurs préemptions avec un avis favorable à l'unanimité des commissions concernées, c'est important de le dire. Le but n'est pas de dégrader l'habitat mais au contraire de faire un habitat de qualité et de donner au CCAS le choix d'installer les habitants et de faire des logements solidaires pour les Valois. La commune ne peut pas toujours préempter c'est donc pour cette raison que nous mettons en place un partenariat avec l'EPF, l'Etablissement Public Foncier de la Région PACA. Nous conventionnerons à l'automne prochain. Ils font du portage foncier durant 10 ans. Notre objectif n'est pas de devenir propriétaire de toutes les maisons du Val, mais de constituer là où cela pose un problème et où il y a un véritable enjeu. Pour exemple, au niveau du restaurant La Fontaine, l'habitat tout autour est très complexe à gérer, une maison est en vente aujourd'hui avec un projet de division, si cela continue le restaurant partira et nous ne pouvons pas laisser faire cette dégradation et paupérisation. L'idée est de conventionner avec l'EPF qui fait le portage au nom des communes et nous avons 10 ans pour remettre à la vente des opérations groupées tout en ayant une convention qui nous permet d'avoir un droit de regard sur l'habitant qui s'installe. C'est tout une stratégie qui se met en place pour remonter la situation de l'habitat aujourd'hui dégradé et cela se ressent dans l'ambiance des rues du village.

Les élections

1^{er} point : je remercie tous les élus qui ont participé, tous les services qui se sont mobilisés et les administrés. Un double scrutin n'est pas évident à organiser et encore moins évident avec les normes Covid. Vraiment merci pour votre participation, pour votre dévouement. Nous avons franchi une étape ensemble, fait notre devoir de faire vivre la démocratie et je tiens à féliciter tous les élus qui ont participé à ces scrutins mais je déplore que certains élus, en tant qu'élus de la République, ne viennent pas voter, je ne comprends pas pourquoi mais c'est comme ça.

Je souhaite également faire une mise au point sur mon implication politique car j'ai entendu dire à plusieurs reprises que je voulais la Région, le Département... Je tiens à clarifier les choses. Mon mandat est municipal et je reste à l'échelle municipale. En revanche, l'intervention hors de la commune est nécessaire pour obtenir des subventions, car ce n'est pas en restant dans un bureau à l'échelle du Val que cela

fonctionnera. Il faut créer du réseau, il faut aller à la rencontre des personnes pour développer les projets. Mon objectif est de défendre la commune. J'ai eu une proposition pour être sur une liste régionale, j'ai refusé car mon mandat est aujourd'hui celui de défendre Le Val. Cependant, si je suis invité au Département ou à la Région pour l'installation du président, bien évidemment je réponds à l'appel. Nous avons de gros dossiers à défendre, un rond-point et énormément de beaux projets.

Dernier point : je voudrais rendre un hommage à notre DGS, M. PEREGO, pour le travail qu'il a accompli en l'espace de 2 ans. Lors de son arrivée, l'administration était dans un état catastrophique. Il a restructuré l'ensemble de la collectivité, les services, les dossiers. Il a mis le nez dans des contrats complètement désuets, des contrats d'assurances non payés, plus de 80 000 € restitués. Beaucoup de projets ont pu aboutir. Je tiens à le remercier pour son investissement, son dévouement, vraiment merci Michel PEREGO pour tout ce que tu as fait pour la commune. Les missions sont accomplies, le contrat arrive à terme plus tôt que prévu, c'est une bonne chose car cela a permis de remettre « droite » la collectivité. Je voudrais te rendre cet hommage ce soir, car tu vas rejoindre par la suite ton administration, nous allons lancer le recrutement d'un DGS pour la 2^{ème} phase du pilotage du mandat. [Applaudissement de la salle du conseil municipal].

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h01.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le **Vendredi 25 juin 2021** s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le **Vendredi 2 juillet 2021 à 18 heures 35 préséance, 19 heures 01 ouverture de la séance**, sous la présidence de **Monsieur Jérémy GIULIANO**, Maire.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy **GIULIANO** - Colette **ALEXANDRE** - Sophie **ARGOUARC'H** - Christian **BENTOUMI** - Laurence **BERLEMONT** - Gisèle **CONFORTI** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Anaïs **DUFEUX** - Max **FABRE** - Patrick **FALANTIN** - Marie-Sylvie **GROVER** - Colette **LAIRE** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Georges **AYMONIN** - Olivier **BARALE** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. Alain **ALBERTI** représenté par Michel **MAUREL** - Steve **COURDOUAN** représenté par Julien **LASSAUQUE** - Jeanne **CAVALLARO** représentée par Patrick **FALANTIN** - Corinne **RINAUDO** représentée par Géraldine **DUDON**.

Absents : MM. Anastasia **BRENGUIER** - Norbert **GIRAUD** - Pauline **NEPVEUX**.

Soit 20 présents, 4 absents ayant donné pouvoir, 3 absents soit 24 votants.

Après avoir procédé à l'appel nominatif et constaté l'existence du quorum, M. le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité **Mme Anais DUFEUX**, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Pour information, Mme Pauline NEPVEUX, absence excusée. La lettre de démission suite au départ familial a été remise à M. le préfet mais nous n'avons pas encore reçu de réponse de la préfecture, nous ne pouvons pas entériner sa sortie de liste et l'entrée de liste de M. Franck JAMAIN. Il était présent ce soir en début de séance mais il a été appelé pour des raisons professionnelles.

Vous avez reçu l'ordre du jour avec 9 délibérations mais pour des raisons administratives, nous devons ajouter 2 délibérations si vous en êtes d'accord.

Une 1^{ère} délibération qui sera la numéro 10 qui annule et remplace une convention de concours à passer avec l'opérateur Bouygues Telecom dans le cadre de l'alimentation des antennes du forage. Au niveau de l'annexe, l'opérateur souhaite changer quelques éléments dans la convention. Nous allons vous remettre la nouvelle convention si vous en êtes d'accord.

L'autre délibération fait suite à notre visite dans les quartiers du chemin du « Ruisseau » et chemin des « Prés Orientales ». Nous avons un problème de numérotation dans l'adressage, mais ces chemins n'existent pas d'un point de vue postal. Ces chemins sont officiellement rattachés à la route de Carcès et cela pose un problème par exemple pour les livraisons. Nous avons rencontré les propriétaires qui ont une boîte aux lettres, nous leur avons demandé leurs accords et leurs avis sur la façon de nommer ces 2 chemins. Nous devons à présent l'entériner en conseil municipal.

Y-a-t-il une opposition de l'ajout de ces 2 délibérations ? Non. Je vous en remercie. Les délibérations vont vous être distribuées.

Les points suivants de l'ordre du jour ont été débattus et mis au vote :

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2021

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur ce document. Il demande aux élus s'ils ont des remarques.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 31 mai 2021.

TOURISME

2 - Location d'un meublé de tourisme - Institution de la procédure d'enregistrement

Rapporteur : M. Christian BENTOUMI

Lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.324-1 à L.324-2-1 et D.324-1 à R.324-1-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2021, subordonnant le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable,

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location d'un meublé de tourisme,

Considérant la multiplication des locations saisonnières de logement – y compris de résidences principales – pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile.

Considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune,

Considérant qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme,

Il est demandé au conseil municipal :

- De décider :

Article 1^{er} : La location d'un meublé de tourisme est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

M. le Maire : C'est l'office de tourisme intercommunal qui nous demande de passer cette délibération pour la perception de la taxe de séjour, taxe de séjour qui permet de financer les promotions touristiques. Nous faisons la saisie et l'office du tourisme gère la suite.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS

3 - Maîtrise d'ouvrage DRAC

Rapporteur : M. Patrick FALANTIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la poursuite du projet concernant la rénovation de la chapelle Notre-Dame.

Le projet se décompose en 2 tranches :

- La 1^{ère} concernait les abords extérieurs et l'environnement extérieur de la chapelle.
- La 2^{ème} concernera l'aménagement intérieur de la chapelle pour l'essentiel et nécessite une maîtrise d'ouvrage spécialisée, objet de la présente demande de subvention.

Pour la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage de ce projet, Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès de la DRAC.

Le coût de la maîtrise est estimé à 38 650,50 € HT sur lequel une subvention de 50% soit 19 325,25 € HT est demandée auprès de la DRAC.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le principe exposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire toutes actions concourant à la réalisation du projet.

M. le Maire : nous en avons parlé lors du vote du budget, c'est une action qui était menée par l'ancienne municipalité et que nous poursuivons. Nous sommes engagés, si nous arrêtons nous perdons toutes les subventions. Il n'y aura pas de travaux cette année mais nous devons continuer le processus. Nous avons voté ce schéma pour pouvoir débiter les travaux l'année prochaine.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

4 - Tourisme au Val

Rapporteur : M. Luc PERNEY

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réflexion engagée visant à renforcer l'attractivité touristique de la commune du Val.

Pour se faire, un dossier de demande de subvention auprès du Département du Var est proposé, incluant 3 aspects.

Le 1er aspect concerne la diversification de l'accueil et l'hébergement. Il s'agit de la création d'une aire pour les camping-cars. Le coût estimé de ce volet est de 83 058 € HT.

Le 2nd aspect porte sur l'ouverture du domaine communal dans l'esprit d'une base nature de loisirs et dans un premier temps la mise en place d'un assainissement de dernière génération au niveau de la Bastide du Domaine communal de la Pissine. Le coût estimé est de 40 000 € HT.

Le 3^{ème} aspect porte sur le renforcement de l'accompagnement des touristes via la refonte de la signalétique locale. Le coût estimé est de 25 000 € HT.

En synthèse, la globalité du projet représente un investissement estimé à 148 058 € HT.

La demande de subvention proposée auprès du Conseil Départemental du Var s'élève à 118 446,40 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le principe exposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire toutes actions concourant à la réalisation du projet.

M. le Maire : ces projets nous les connaissons, nous en avons parlé lors du vote du budget. Nous avons déjà eu un accord de principe pour l'aire de camping-cars. En général, nous demandons les subventions avant de réaliser les travaux mais compte-tenu des échéances et comme nous voulions ouvrir l'aire au public avant les vacances, nous avons demandé une autorisation pour enclencher les travaux en amont.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5 - Produits des amendes de police

Rapporteur : M. Max FABRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des actions financées par le produit des amendes de police, il est temps de doter la commune d'une machine à tracer qui va s'inscrire dans le plan global de sécurisation de la signalétique routière.

Cette machine permettra de reprendre toutes les peintures routières au sol ainsi que les parkings.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la logique des actions éligibles à une affectation du produit des amendes de police.

Le coût de ce projet est estimé à 6 200 € HT sur lequel il est proposé de solliciter une subvention de 4 960 € HT auprès du service chargé de l'étude et des affectations des subventions liées au produit des amendes de police.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le principe exposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire toutes actions concourant à la réalisation du projet.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

6 - Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Rapporteur : M. Michel MAUREL

Monsieur le Maire vous a exposé tout à l'heure les enjeux de Le Val Services en présence de ce conseil. Il est évident que pour accueillir et accompagner les futurs bénéficiaires de Le Val Services, il faut créer un poste que nous n'avons pas aujourd'hui.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi pour le bon fonctionnement de Le Val Services Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de :

- Créer, pour le bon fonctionnement du service Le Val Services Publics, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont prévus au budget 2021 (chapitre 012).

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

M. Olivier BARALE : avez-vous le coût estimé de cet emploi à l'année.

M. Michel MAUREL : nous ne pouvons pas vous répondre précisément car cet emploi va être un détachement et il est fort probable que nous puissions couvrir une partie des dépenses au moins pendant une année. Je vous répondrai quand nous aurons tous les détails sur ce poste.

M. le Maire : sachant qu'au vu des mobilités du personnel, nous ne sommes pas en surcoût du personnel avec cet emploi.

Vote : Adopté à l'unanimité.

7 - Création d'un emploi d'adjoint d'animation

Rapporteur : Mme Sophie ARGOUARC'H

Il est souhaitable et possible d'étoffer l'équipe d'animation qui accueille les enfants pendant le temps périscolaires et extrascolaires. Pour ces raisons, il est possible et souhaitable de créer un poste d'adjoint d'animation affecté à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de :

- Créer, pour le bon fonctionnement du service, un poste d'Adjoint d'animation, à compter du 01 septembre 2021,
- Indique que le traitement de cet Agent sera basé sur celui du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont prévus au budget 2021 (chapitre 012).

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

SOCIAL

8 - Convention de partenariat entre la commune du Val, le CCAS du Val et la SARL Potagers et Compagnie

Je demande à Mme Laurence BERLEMONT de bien vouloir sortir de la salle pour cette délibération pour éviter tout conflit d'intérêt.

Rapporteur : Mme Gisèle CONFORTI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune du Val, le CCAS du Val et Potagers et Compagnie souhaitent œuvrer ensemble pour permettre aux plus démunis l'accès à des fruits et légumes bio, produits du territoire communal.

Vu les compétences du Centre Communal d'Action Sociale du Val,

Considérant qu'il ressort de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale, un besoin réel en matière de distributions alimentaires,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention annexée qui prévoit pour une durée d'un an, l'organisation d'une distribution de fruits et légumes frais.

En effet, cette convention organise un partenariat tripartite entre Potagers et Compagnie, le CCAS du Val et la commune du Val.

Ladite convention prévoit les engagements respectifs de chacun mais aussi les modalités d'une éventuelle correction ou révision des accords passés.

Dans cette convention, la commune du Val assure la logistique, le CCAS du Val assure la gestion des demandes, Potagers et Compagnie assure la fourniture des fruits et des légumes.

Cette action a pour objectif d'assurer une alimentation saine et durable pour tous. Il est précisé que ce type de convention pourra être élargie à d'autres partenaires intéressés à participer au bon développement d'une alimentation saine et solidaire sur l'ensemble du territoire communal du Val.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document pouvant s'y rapporter.

Je vous rappelle que ce projet est prévu pour les personnes démunies. Avec la Croix-Rouge, nous avons besoin de leur aide, grâce à eux nous aurons des fruits et légumes frais.

M. le Maire : je tiens à préciser que c'est à l'initiative de Potager et Compagnie. Cette entreprise nous a proposé ce projet. Il est précisé dans cette délibération que tout porteur souhaitant participer ou rejoindre cette action est le bienvenu pour nous aider à avoir une meilleure alimentation [pour les bénéficiaires du CCAS du Val]. Aujourd'hui, avec le partenariat de la Croix-Rouge nous avons énormément de produits, c'est super comme projet. Les bénéficiaires payent tout de même une contribution, nous ne sommes pas dans une distribution gratuite mais il nous manquait des produits frais. Le fait d'avoir des produits frais et locaux a encore plus de sens.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

M. Olivier BARALE : la convention ne précise pas de volumes, de tarifs. Ce sont des dons qu'ils font ?

M. le Maire : les clients de l'entreprise Potager et Compagnie versent 1, 2, 3 euros [de dons] et pour chaque euro versé, Potager et Compagnie verse l'équivalent. Ce sont ces euros qui permettent de financer et d'avoir une distribution. Sachant que l'euro qu'ils nous donnent est un don.

M. Olivier BARALE : bien sûr, j'ai compris. Ils collectent un euro de don..... Comment ça auquel s'ajoutent les surplus ?

M. le Maire : tout ce qu'il reste comme surplus [de production non écoulée] est en don [en nature]. Ils ne sont pas comptés dedans. En gros, ils ne nous fournissent pas les surplus dans le dispositif de l'euro.

M. Olivier BARALE : ça pourrait être très bien de les donner. Moi, personnellement, j'ai déjà donné...

M. le Maire : l'idée n'est pas de voler le client qui fait ce don. Le client qui fait ce don achète un produit qui est de la production normale. [Potager et Compagnie donne en plus de l'euro équivalent sa surproduction].

M. Olivier BARALE : je ne comprends pas l'intérêt d'une convention pour cela. A titre personnel, étant donné que je produis des légumes, il m'est arrivé de faire des dons de légumes, soit je demandais un reçu, soit non, en fonction peu importe. Pourquoi conventionner ?

M. le Maire : je vous explique. A la base, c'est une affaire du CCAS. Normalement, le CCAS délibère en conseil d'administration. C'est une convention avec le CCAS et le porteur de projet. Nous avons déjà passé une convention avec la Croix-Rouge. Nous

avons conventionné car nous avons mis à disposition une salle qui est communale, qui n'appartient pas au CCAS, qui appartient à la commune. Nous l'avons mise à disposition dans le cadre d'une mission du CCAS à la Croix-Rouge. Si vous avez bien lu dans la convention, c'est le service de mobilité « En voiture Simone » qui va aller chercher les légumes et ce service ne dépend pas du CCAS mais de la commune. Cette convention a pour but d'autoriser « En voiture Simone » d'aller chercher au Val les légumes pour les apporter à la distribution.

M. Olivier BARALE : il n'y a aucune notion de volume garanti à la semaine.

M. le Maire : non cela dépendra des dons.

M. Olivier BARALE : s'ils ont des invendus, ils donnent, s'ils en n'ont pas ils n'en donnent pas.

M. le Maire : s'il n'y a pas de dons, il n'y aura rien sauf le surplus de la production et si les clients jouent le jeu, c'est le but de l'action, cela permettra de financer tout en soutenant des agriculteurs.

D'autres questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : M. BARALE comme vous en avez parlé, si dans le cadre de ce dispositif vous souhaitez y participer, vous pouvez conventionner. Au plus il y a de personnes au mieux c'est, il faut ancrer les agriculteurs dans l'action locale.

M. Olivier BARALE : moi, si j'ai des surplus, cela m'est arrivé d'en donner à un collègue qui fait des maraudes à Toulon.

M. le Maire : là, c'est dans le cadre de subvenir aux besoins des Valois. Nous ne donnons pas comme cela, les bénéficiaires sont enregistrés au CCAS, c'est encadré.

SECURITE

9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention REMOCRA du SDIS 83

Rapporteur : M. Christian LEFEVRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation du module de gestion des données « points d'eau d'incendie » de la plateforme collaborative départementale des risques REMOCRA.

REMOCRA est un traitement automatisé destiné à recenser et qualifier les points d'eau d'incendie développé par le SDIS pour répondre aux obligations.

REMOCRA est mis gracieusement à disposition des collectivités selon les modalités précisées par la présente convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire toute action utile prévue et en cohérence avec le contenu de la convention.

M. le Maire : nous devons adhérer à REMOCRA pour accéder à l'état des bornes à incendie et les volumes associés. Le SDIS est en sous-effectif, les instructions sont souvent rendues après les délais d'urbanisme et parfois, lors d'une DP en vue de lotir,

nous nous retrouvons avec un avis favorable du SDIS et lorsque nous présentons le permis de construire, le SDIS nous remet un avis défavorable. Comment répondre aux pétitionnaires ? Comme le SDIS est en sous-effectif, il faut que nous adhérions au REMOCRA pour avoir toutes les informations nécessaires pour pouvoir instruire correctement les dossiers. La commune n'y est pour rien.

M. LEFEVRE : pour information, c'est gratuit.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

CONVENTIONS

Nous allons passer maintenant aux délibérations supplémentaires ajoutées à l'ordre du jour.

10 - Annule et remplace la délibération n°2021/49 - Convention de concours à passer avec l'opérateur Bouygues Telecom

La délibération est exactement la même que celle que nous avons voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal du 31 mai 2021. Je vous donne les précisions concernant les modifications de la convention à signer.

Ce n'est plus une convention de partenariat mais une convention de concours.

Dans la 2^{ème} partie, il est rajouté le terme Bouygues Telecom au niveau de la « Direction des Réseaux de Transport ».

A l'article 1, la notion « respectivement cela concerne » est remplacé par « portant sur la connexion d'un forage » et « d'une installation de fibre optique » à la place de « relais téléphoniques ».

L'article 2, il a été ajouté « commandés par La commune qui en confie la réalisation à la société ENEDIS » à la place de « les travaux seront réalisés par la société ENEDIS conformément à l'annexe Description des travaux ».

Il a été également ajouté « La commune communiquera à Bouygues Telecom, dans les trois jours ouvrés suivants sa signature, le procès-verbal de réception des travaux signé par la Commune et ENEDIS ».

A l'article 3, il est ajouté « du prix » à la phrase « La commune du Val réglera l'intégralité du prix des travaux à la société ENEDIS ».

A l'article 4, il est ajouté la notion « dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la réception du procès-verbal de réception des travaux signé ».

Ce projet de convention avait été envoyé par la société en question et finalement son service juridique voudrait faire ses adaptations. Ces changements ne changent pas le fond.

Rapporteur : M. Jérémy GIULIANO

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération n°2021/49 du 31 mai 2021 à la demande de l'opérateur Bouygues Telecom.

Considérant la nécessité d'établir une délibération par convention,

Considérant la demande du service juridique d'opérateur Bouygues Telecom de modifier la convention ci-annexée,

L'opérateur Bouygues Telecom est présent sur le territoire communal, notamment au travers d'antennes relais.

Afin de prévoir l'augmentation du trafic de données, ces équipements nécessitent un raccordement par fibre optique d'une part et d'autre part, les travaux d'équipement du forage Notre-Dame nécessitent un raccordement électrique, et pour ce faire le creusement d'une tranchée.

L'analyse conjointe des besoins de l'opérateur et de ceux de la commune, conduisent à proposer au conseil une convention de concours.

Cette convention porte sur l'établissement d'une servitude de tréfonds, les contraintes associées et la contrepartie financière de l'opérateur.

Considérant l'intérêt de ce partenariat entre la commune du Val et Bouygues Telecom,

Considérant la nécessité de formaliser ce type de partenariat dans une convention,

Considérant l'équilibre financier qui en découle,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention proposée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire les actions nécessaires s'y rapportant.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Nous avons voté en début de conseil pour 2 délibérations mais il y a 3, excusez-moi. A ma demande, j'ai demandé à mettre une convention par délibération et pas 1 délibération pour 2 conventions. Au moins, si nous devons revenir sur ces conventions, elles seront indépendantes.

11 - Annule et remplace la délibération n°2021/49 - Convention de servitude de passage à passer avec l'opérateur Bouygues Telecom

Rapporteur : M. Jérémy GIULIANO

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération n°2021/49 du 31 mai 2021 à la demande de l'opérateur Bouygues Telecom.

Considérant la nécessité d'établir une délibération par convention,

L'opérateur Bouygues Telecom est présent sur le territoire communal, notamment au travers d'antennes relais.

Afin de prévoir l'augmentation du trafic de données, ces équipements nécessitent un raccordement par fibre optique d'une part et d'autre part, les travaux d'équipement du forage Notre-Dame nécessitent un raccordement électrique, et pour ce faire le creusement d'une tranchée.

L'analyse conjointe des besoins de l'opérateur et de ceux de la commune, conduisent à proposer au conseil une convention de servitude de passage.

Cette convention de concours porte sur la prise en charge partagée du creusement de la tranchée commune jusqu'au site du forage Notre-Dame.

Considérant l'intérêt de ce partenariat entre la commune du Val et Bouygues Telecom,

Considérant la nécessité de formaliser ce type de partenariat dans une convention,

Considérant l'équilibre financier qui en découle,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention proposée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire les actions nécessaires s'y rapportant.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Je vous demande de m'autoriser à ajouter à l'ordre du jour la délibération n°12. Est-ce qu'il y a une opposition ?

Non, je vous en remercie.

URBANISME

12 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de nommer les chemins ruraux - Chemin des Prés Orientales et Chemin du Ruisseau

Rapporteur : M. Jérémy GIULIANO

Considérant l'état des noms des différentes voies et chemins de la commune.

Considérant l'évolution des implantations de constructions dans les différentes zones de la commune.

Considérant la nécessité de construire un référentiel d'adressage précis et clair pour l'ensemble des riverains, services publics et autres visiteurs.

Vu la nécessité de clarifier la dénomination de deux chemins ruraux.

Vu la nécessité de retenir des dénominations ayant une attache géographique lisible.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer les dénominations suivantes au sein du référentiel des voies communales :

302 - Chemin des Prés Orientales

303 - Chemin du Ruisseau

Pour précision, nous avons concerté les riverains qui détiennent des boîtes aux lettres et ils ont choisi ces 2 noms. Les Prés Orientales, il n'y a pas d'erreur, c'est écrit comme cela au cadastre, c'est une originalité provençale et du Val. Nous avons demandé aux riverains s'ils souhaitaient conserver cette dénomination ou l'écrire Les Prés Orientaux mais ils ont préféré la garder telle quelle.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont de remarques, des questions.
Vote : Adopté à l'unanimité.

Liste des Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Période du 31 mai 2021 au 02 juillet 2021

1. Tarifs de la régie des activités culturelles. Ce qui a permis la mise en application des festivités et l'ouverture d'une buvette en gestion communale mais aussi l'adaptation des tarifs pour les repas avec l'intégration de repas enfant.
2. Tarifs de la régie de location de salles communales. L'adaptation a une bonne tarification.
3. Octroi d'une concession trentenaire famille ARNEART.

Je n'ai pas reçu de questions écrites.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de clôturer la séance à 19 heures 33.